



**HAL**  
open science

# La lutte pour la libération de Domingo, Malabar de Goa. Pérou (1561-1562)

Jean-Pierre Tardieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Tardieu. La lutte pour la libération de Domingo, Malabar de Goa. Pérou (1561-1562). Yvon Rolland; Jean-Pierre Tardieu; Issa Kanté; Eglantine Samouth; Mélanie Mezzapesa. Identités en contextes pluriels, L'Harmattan, pp.67-83, 2017, 978-2-343-11172-8. hal-01666982

**HAL Id: hal-01666982**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01666982v1>**

Submitted on 13 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La lutte pour la liberté de Domingo, Malabar de Goa. Pérou (1561-1562)

Jean-Pierre TARDIEU  
Professeur des Universités, Université de La Réunion

En 1561, Domingo intenta une action auprès de l'Audience royale de Lima (Pérou) contre son maître Francisco Pérez Lescano, de Trujillo. Il l'accusa de vouloir le vendre alors que, originaire de Goa, il jouissait de la liberté. Enfant, il en avait été extirpé, et se retrouva au Mexique, puis au Pérou, sans trop savoir ce qui lui arrivait. Lorsqu'il prit conscience de son état, à cause de cette menace de vente, il tenta de prouver sa condition d'homme libre en produisant des témoins également natifs des Indes portugaises. Son aspect physique et une marque distinctive sur la figure permettaient de ne pas le confondre avec un des esclaves noirs en provenance du Mozambique et d'affirmer qu'il appartenait bien au peuple malabar dont il connaissait la langue. Un de ces témoins affirma même avoir connu ses parents à Goa. Ces éléments parvinrent à convaincre les juges de la mauvaise foi de son maître, lesquels reconnurent sa liberté.

**Mots-clés :** Esclave, Goa, Malabar, Lima, Liberté.

*En 1561, Domingo presentó una demanda a la Real Audiencia de Lima (Perú) en contra de su amo Francisco Pérez Lescano, de Trujillo. Le acusó de haber querido venderle cuando, oriundo de Goa, gozaba de la libertad. En su niñez, le habían arrancado de allí para mandarle a México y luego al Perú, sin que se hubiera enterado de lo que pasaba. Al tomar conciencia de su estado, debido a la amenaza de venta, intentó probar su condición de hombre libre, presentando testigos naturales de las Indias portuguesas. Su aspecto físico y una marca distintiva en el rostro permitían que no se le confundiese con uno de los esclavos negros procedentes de Mozambique y que se reconociese su pertenencia al pueblo malabar cuya lengua dominaba. Uno de dichos testigos aseveró incluso que había conocido a sus padres en Goa. Convencidos de la mala fe de su amo, los jueces proclamaron su libertad.*

**Palabras claves :** Esclavo, Goa, Malabar, Lima, Libertad.

Dans les fonds de l'Audience royale de Lima, aux Archives Nationales du Pérou, se trouve un surprenant dossier<sup>1</sup> concernant le Malabar Domingo, natif de Goa dans l'Inde portugaise. En 1561, il déposa une plainte auprès de l'instance juridique suprême de la ville (la « *Real Audiencia* ») pour recouvrer la liberté. Elle lui avait été frauduleusement ravie dans son enfance, assura-t-il, ce dont il prit conscience au moment où son dernier maître voulut le vendre à Trujillo, ville située au Nord de la capitale de la vice-royauté. L'affaire dura

---

<sup>1</sup> "Autos seguidos por Domingo, natural de la ciudad de Goa en la India portuguesa, contra Francisco Pérez Lescano, regidor y vecino de la ciudad de Trujillo porque siendo hijo de padres libres, como lo son todos los naturales de aquella ciudad, Pérez Lescano lo había privado de su libertad y se sirve de él como esclavo, y lo había enviado al secretario de la Real Audiencia", Archivo General de la Nación, Lima (Pérou), Real Audiencia, liasse n°6, Année 1561, cahier n°34, 42 folios.

jusqu'en 1562, année où les juges lui donnèrent raison à la suite de plusieurs témoignages. Elle aurait pu paraître banale car, dans toute les Indes occidentales, les actions introduites en justice par les esclaves noirs ou mulâtres pour réclamer leur liberté ne manquaient pas. Mais le plaignant se distinguait par ses origines et son histoire singulières, dont il lui eût été difficile de prouver l'authenticité sans l'aide, tout à fait exceptionnelle, de quelques témoins, dont des compatriotes. La documentation historique permet de vérifier en grande partie les arguments avancés et de formuler quelques hypothèses vraisemblables.

### DE L'INGÉNUITÉ À LA RÉVOLTE

Déclinant son identité lors du dépôt de sa plainte, Domingo se déclare originaire de la ville de Goa, dans les « Indes de Portugal ». Le qualificatif ajouté au nom de pays enlève toute confusion avec les Indes Occidentales, dénomination officielle du continent américain depuis l'erreur géographique commise par Christophe Colomb. Dès ses premières paroles, l'intervenant se proclame libre, parce qu'il est né de parents libres et qu'à Goa tous les natifs de la ville le sont par nature. Cette assertion pouvait paraître gratuite, à une époque où l'esclavage, très répandu dans les domaines ultramarins tant du Portugal que de l'Espagne, constituait un des supports de l'économie coloniale : pour convaincre les juges, il fallait produire des actes administratifs ou, tout au moins, des témoignages fiables.

Domingo se trouvait au service de Francisco Pérez de Lezcano, échevin (« *regidor* ») de Trujillo, cité prospère entourée de grands domaines sucriers où travaillait déjà une abondante main-d'œuvre servile, bien que la colonie, fondée en 1535 par Francisco Pizarro, n'eût alors qu'un peu plus d'un quart de siècle d'existence. Il ne partageait toutefois pas le dur labeur des travailleurs des champs, et avoua ne s'être jamais rendu compte auparavant de son véritable statut, d'autant que le traitement dont il bénéficiait n'avait pas éveillé de soupçons dans son jeune esprit. Il n'en ressentit les effets que lorsque son maître l'envoya à Francisco de Caravajal, secrétaire de l'Audience royale de Lima, personnage en vue au sein de la société coloniale, dans le but de l'offrir à la vente. Un sentiment de révolte s'empara alors de lui, non seulement à l'idée des possibles changements suscités par une telle résolution – ayant vécu à Trujillo, il n'ignorait pas ce qui pouvait l'attendre –, mais aussi de l'injustice dont il s'estimait victime. L'esclavage allait à l'encontre des droits de l'homme et du chrétien<sup>2</sup>, clama-t-il avec une assurance, peu commune en ce temps, que contredisaient les faits au Nouveau-Monde. Il en fallait plus pour convaincre les juges. Peu sensibles aux incantations, ils s'en tenaient à une réglementation de

<sup>2</sup> « Francisco Pérez de Lezcano [...] contra derecho se sirve de mi como esclavo y a enviado a mandar al secretario Francisco de Caravajal que como tal esclavo me venda en ella y siendo como es contra derecho de xpno [cristiano] y umano y yo reclamo libertad por ser como soy libre y no sujeto a como soy libre y no sujeto a cativeiro ninguno ».

l'esclavage extrêmement précise depuis les textes législatifs émis par Alphonse X de Castille (1252-1284) et recueillis dans les *Siete Partidas*.

Ils ordonnèrent une première enquête sommaire (« *la sumaria* »), de façon à savoir s'il y avait matière à prendre la plainte en considération. L'avocat de la partie adverse, Francisco de la Torre, protesta le 22 avril 1561 avec véhémence contre les allégations de Domingo, se contentant de dénier la légalité de la plainte et les prétendues origines du plaignant. Sans toutefois apporter de preuves formelles, il prétendit que son client l'avait acheté pour 425 pesos à Alonso de Escobedo et pria enfin les juges d'établir une réquisition amenant cette personne à témoigner.

Le 5 septembre, dans la prison royale où il se trouvait à la requête de son maître, Domingo s'éleva contre le retard pris par son affaire. Personne ne pouvant lui porter secours, il demanda l'aide de l'avocat des pauvres, réservée aux justiciables dépourvus de moyens financiers. Les juges purent seulement éclaircir qu'Escobedo avait acquis Domingo à Juan de Orozco, lequel l'avait lui-même acheté à deux marchands associés, Alonso Ramírez et Juan Pérez de las Quantas. Pour ces différents acteurs, Domingo était bien un esclave noir, et non un Indien de « l'Inde du Portugal ». Le 9 septembre, l'avocat d'Orozco proposa aux juges de s'enquérir de la vérité auprès de Pérez de las Quantas. Bref, l'affaire s'embrouillait de plus en plus.

L'ingénuité de Domingo n'était pas telle qu'il méconnaissait le poids du rapport de forces : il ne se trouvait pas en mesure de résister aux pressions de son maître, lié en sa qualité d'échevin avec les groupes de pouvoir. Il sollicita donc du tribunal la possibilité d'être retiré de la prison et placé auprès d'une tierce personne afin d'organiser sa défense, comme le permettait en effet le droit en de tels cas. Le plaignant se mit à la recherche d'un protecteur, qu'il présenta aux juges le 10 septembre 1561, alors que le procès avait commencé depuis le 27 février. Juan de Grajales, charpentier de son état, se porta garant de lui. Les auditeurs de l'Audience acceptèrent la suggestion, tout en réservant bien sûr leur conclusion, car pour eux Domingo jusqu'à démonstration du contraire était un « noir qui se disait originaire de l'Inde du roi du Portugal »<sup>3</sup>.

#### UNE ARGUMENTATION DÉLICATE

L'avocat de Domingo, Juan Sánchez de Aguirre, probablement commis d'office, pressa le 21 octobre et le 4 novembre 1561 le tribunal de recevoir les dépositions des témoins impatients de partir de Lima. L'interrogatoire put enfin commencer selon le schéma réglementaire. Il revenait au défenseur du plaignant, à partir des informations fournies par son client, de formuler les questions auxquels les témoins seraient appelés à répondre face aux juges. On les résumera comme suit :

<sup>3</sup> « *domingo negro natural que dize ser de la Yndia del rey de Portugal* ».

- 1 Les témoins savent-ils que les Indiens de Goa sont réputés libres et ne peuvent être soumis en aucune façon à l'esclavage ?
- 2 Domingo est-il bien originaire de la ville de Goa « dans l'Inde du Prêtre Jean » (autrement appelée dans le formulaire « l'Inde du Portugal »), comme on peut le déduire de son aspect physique et de son expression ?
- 3 Les témoins savent-ils qu'Hernando et Catalina, parents de Domingo, sont originaires de Goa ?
- 4 Savent-ils que Domingo est libre en tant que leur fils légitime ?
- 5 Savent-ils qu'un gentilhomme, appelé Bertran Royuli, l'amena comme page de Goa au Portugal à l'âge de onze ou douze ans, sans que Domingo n'y comprît grand-chose. Son maître étant mort peu de temps après leur arrivée, la famille de ce dernier le céda à un autre individu, lequel en fit de même, les maîtres se succédant sans que l'enfant ne se rendît compte qu'il s'agissait de ventes.
- 6 Savent-ils que Domingo n'eut jamais connaissance de la condition servile où il se trouvait réduit jusqu'à ce que Francisco Pérez de Lezcano ne l'envoyât vendre à Lima. Car la bonne volonté dont il faisait preuve satisfaisait ses maîtres qui le traitaient toujours bien.

Cinq témoins eurent à répondre à ce questionnaire :

- deux Européens ayant séjourné à Goa : un Espagnol, Manuel Páez, demeurant à Trujillo et un Portugais, Pedro Dias, de l'Algarve au Portugal ;
- trois individus natifs de l'Inde orientale : Simón de Cáceres, domestique de María Ortiz, la femme du Comptable ; Manuel de Ribera, au service de Ribera le Jeune ; Salvador, de la domesticité d'Alonso Dávila.

Pedro Dias avait pu constater lors de son séjour que les Indiens goanais étaient libres, sauf ceux marqués d'une croix sur la figure, ce qui n'était pas le cas de Domingo. Salvador, en tant qu'Indien, se contenta d'assurer que ces gens jouissaient de la liberté. Simón de Cáceres se montra plus explicite. Se trouvant à la cour du roi du Portugal, au service d'un gentilhomme nommé Juan Brandon (pour João Brandão), il apprit que si les Indiens du pays du Prêtre Jean<sup>4</sup> avaient été réduits en esclavage dans un premier temps, ils s'en virent libérés lors du mariage de la princesse du Portugal, fille de Manuel I<sup>er</sup>, avec le prince de

<sup>4</sup> Le Moyen-Âge avait situé ce monarque chrétien en Asie centrale, et avant le transfert du personnage mythique en Afrique causé par la confusion du Prêtre Jean avec le Négus d'Ethiopie, la légende récupéra l'existence des chrétiens nestoriens de l'Inde dits également « de saint Thomas », d'où cette appellation. Pour plus de précision, on consultera : Jean Doresse, *L'empire du Prêtre-Jean*, t. 2, *L'Ethiopie médiévale*, Paris : Plon : 1957, p. 220. En outre la politique missionnaire du Portugal vers l'empire du Prêtre Jean, soit l'Ethiopie, passa par Goa. Voir : Hervé Pennec, *Des Jésuites au Royaume du Prêtre Jean (Ethiopie)*, Paris : Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 2003, p. 88-89.

Castille<sup>5</sup>. D'autre part, originaire lui-même de Goa, il avait eu tout le loisir d'observer les conséquences de ce décret royal.

Les témoins apportèrent diverses preuves des origines indiennes de Domingo. Simón de Cáceres se fie à sa peau, de couleur « abeja », comme celle des Indiens d'une province de l'Inde ainsi nommée<sup>6</sup>. Manuel Páez se réfère aussi à la couleur de Domingo, mais cite en plus sa pratique de la langue du lieu<sup>7</sup>, dont il a lui-même quelques connaissances. D'autre part, le plaignant lui a fourni des détails significatifs sur le pays. Simón de Cáceres assure avoir connu les parents de Domingo : son père Hernando est bien de la province d'Abeja, « au-delà de la dite ville de Goa ». Manuel de Ribera, dont la langue maternelle est celle de Goa, même s'il ne la comprend plus très bien, étant parti fort jeune de l'Inde, a entendu Domingo la parler. Salvador soutient que son père est bien de la province d'Abeja. Le jeune homme pratique la langue des Malabars, dont il certifie qu'elle est celle de sa mère. De plus, c'est le seul témoin à évoquer ce détail, il possède une marque au-dessus de son sourcil droit, que les Indiens de Goa et les autres chrétiens « du Prêtre Jean » ont l'habitude d'imposer sur le visage de leurs nouveaux-nés de façon à ce qu'ils ne se confondent pas avec les esclaves noirs mozambiques. Lors de leurs conversations, Domingo lui a nommé des rues de Goa et s'est souvenu du nom du gouverneur Nuño de Acuña<sup>8</sup> (Nuno da Cunha). Quand il fit sa connaissance, quatre ans auparavant, il ne manqua pas de remarquer le signe distinctif des Goanais qu'il portait sur son visage, comme son père.

Fait vraiment inespéré, Simón de Cáceres, étant lui-même de Goa, connu Hernando, Catalina<sup>9</sup>, et leur fils Domingo, âgé alors de neuf ou dix ans, qu'il n'a revu que longtemps après à Lima, soit un an avant le procès. Ils vivaient librement dans leur propre maison.

Pour ce qui est des circonstances du départ de Domingo de Goa, certains témoins avaient auparavant bénéficié de ses confidences. Selon Simón de Cáceres, il partit vers le Portugal en compagnie du capitaine Jorge Cabral, gouverneur des Indes entre 1549 et 1550. Manuel Páez se souvient même de ses dires au sujet par exemple du nom du navire et de l'endroit où accosta la flotte dont il faisait partie.

Détail intéressant, Salvador Dávila a retenu de ses conversations avec le plaignant qu'un individu l'avait amené du Mexique au Pérou et l'avait vendu malgré sa condition d'homme libre.

Il nous faudra revenir sur ces informations, afin de les situer dans leur contexte historique. L'avocat de Domingo, Juan Sánchez de Aguirre, fit remarquer aux juges que la partie adverse n'avait pas argumenté à l'encontre de ces

<sup>5</sup> Charles-Quint épousa en 1526 la princesse Isabelle du Portugal.

<sup>6</sup> S'agit-il de l'ancien sultanat Bijapur, au Nord-Est de Goa, dont cette ville fit partie avant la conquête portugaise ?

<sup>7</sup> Le konkani.

<sup>8</sup> Nuno da Cunha fut gouverneur de Goa de 1528 à 1538.

<sup>9</sup> Sainte Catherine était la patronne de Goa. Le choix de ce nom pourrait être significatif.

témoignages, et les tint donc pour probants. Il les exhorta à émettre rapidement leur verdict, ce qu'ils firent le 23 novembre 1561 en déclarant l'Indien Domingo libre de toute servitude, et en le dispensant des frais de justice, probablement imposés à la partie adverse. Celle-ci ne renonça pas cependant à donner une suite à l'affaire. Le 10 janvier 1562, Francisco de la Torre, représentant Francisco Pérez de Lezcano, réclama copie des actes, car son client, ayant acheté légalement Domingo, voulait se retourner contre Alonso Escobedo, afin d'être dédommagé. Pour obtenir satisfaction, il produisit le contrat de vente daté du 11 septembre 1558, où il était stipulé que l'esclave Domingo, âgé alors de 27 ans, portait une inscription sur la figure signalant le nom de Bartolomé Garrico, qui serait un des acheteurs antérieurs. Le jeune homme serait alors âgé d'un peu plus de trente ans. Ces chiffres, il convient de le souligner, n'entrent pas en cohérence avec ceux notés plus haut ; mais l'on sait qu'en matière d'âge, les contrats de vente d'esclaves étaient très approximatifs. Tout nous porte à penser, si l'on tient compte des déclarations des témoins, que, lors de son arrivée au Portugal en 1550, Domingo devait avoir de 13 à 15 ans. Ne se souvient-il pas du nom de Nuno da Cunha ? Lors du procès, il ne pouvait donc avoir plus de 26 ans. Quant à la marque d'un ancien maître sur le visage du Goanaïs, il n'y est point fait allusion, ce qui est pour le moins significatif. L'acte était-il authentique ?

Néanmoins cela laissait entrevoir une remise en question de la sentence des auditeurs, ce qui poussa Sánchez de Aguirre à en demander confirmation. Elle lui fut donnée le 24 avril 1562 par les juges Saavedra, Ponce de León et Salazar de Villasanta. L'affaire avait donc duré un an et trois mois. L'on imagine aisément les affres par lesquelles passa Domingo. Il ne pouvait se fier qu'au droit, auquel la législation espagnole lui permettait d'avoir accès, malgré son statut d'esclave. Sans l'aide de l'avocat des pauvres, il n'aurait pas réussi à rassembler les témoignages nécessaires à rendre ses assertions plausibles. Le hasard voulut qu'il se trouvât à Lima quelques individus d'origine indienne, dont certains connaissaient Goa et même sa famille. Leurs déclarations, en relation avec son aspect physique, son expression et le signe distinctif inscrit sur son front, furent de poids, d'autant que celles des deux Européens les confortaient. Apparemment Francisco Pérez de Lezcano, sûr de son bon droit, en prit à son aise, misant trop sur son pouvoir face à un être esseulé. C'est le moment de rappeler que ce personnage n'avait pas hésité à s'affronter au vice-roi, marquis de Cañete, et qu'il fit partie de ceux qui réussirent à détruire son crédit auprès de la cour de Madrid<sup>10</sup>. Mais, pour les juges, le contrat d'achat, s'il attestait bien de la transaction, ne légitimait pas pour autant la condition servile de son prétendu esclave. C'est là un comportement tout à leur honneur, dans un système social fondé en grande partie sur l'esclavagisme.

<sup>10</sup> Voir : Rubén Vargas Ugarte, S. J., *Historia General del Perú*, t. 2 (1551-1596), Lima : Carlos Millá Batres, 1966, p. 97.

## DES ÉCLAIRCISSEMENTS SUGGESTIFS...

Certains points évoqués par les témoins méritent une mise en situation.

Tout d'abord la prétendue liberté des gens originaires de la ville de Goa. Conquise en 1510 par Alfonso de Albuquerque, la ville, à la suite de la soumission de Malacca l'année suivante et d'Ormuz entre 1508 et 1515, devint la capitale de l'Etat de l'Inde (*Estado da India*). Claude Markovits souligne que cela n'aurait pu se faire sans le recours à des militaires d'origine hindoue, dont « bon nombre [...] avait été baptisé et portait un nom chrétien ». A partir de 1540, deux tendances se manifestèrent : celle des Portugais et celle des hindous convertis qui gardaient leurs castes et leurs règles d'endogamie. A côté se trouvaient les métis, les « Indiens de basse caste et des musulmans convertis vivant dans un climat de traditions mêlées »<sup>11</sup>. Les chrétiens goanais<sup>12</sup>, pour les plus anciens, provenaient des Indiens prétendument convertis par l'apôtre saint Thomas, qui aurait fini ses jours en Inde. Il s'agit des descendants des Nestoriens, dont une partie se rattacha à Rome pour former dans le Kérala une Eglise de rite syro-malabar. João de Barros fait une longue référence à ces chrétiens dans *Asia. Dos feitos que os Portugueses fferam no descobrimento e conquista dos mares e terras do Oriente. Segunda Década* (1552) :

... o bem auenturado Sam Thomé conuerteo muyta páрте daquela regiam da India, de que ôje fabemos muytas câfas feitas per elle na terra Malabar, y principalmente a que elle fundou per suas próprias mãos em Choromandel: affy desta femente do euangelho que elle per aquella prouincia femeou, podia auer alguna chrijtandade em Goa<sup>13</sup>.

Une représentation d'un couple de ces chrétiens se trouve dans une série d'aquarelles faite à Goa au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle au sujet des différents types de la population à la demande des dirigeants portugais<sup>14</sup> :

<sup>11</sup> *Histoire de l'Inde Moderne*, sous la direction Claude Markovits, Paris : Fayard, 1994, p. 76 à 82.

<sup>12</sup> Selon les recherches de M. N. Pearson, en 1540, la population de Goa comprenait 10 000 Indiens chrétiens, entre 3 000 et 4 000 Portugais, et de nombreux non chrétiens. En dehors de la cité elle-même, 80% des 50 000 habitants des autres îles étaient hindous. Voir : *The New Cambridge History of India, I. 1. The Portuguese in India*, Cambridge : Cambridge University Press, 1987, p. 92-93.

<sup>13</sup> João de Barros. *Asia. Dos feitos que os Portugueses fferam no descobrimento e conquista dos mares e terras do Oriente. Segunda Década* (1552). Fac-similé de l'édition d'António Baião, Lisboa : Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1974, réédition de 1988, t. 2, p. 188. Auparavant Duarte Barbosa avait consacré un long passage à ces chrétiens de saint Thomas. Voir : *A Description of the coasts of East Africa and Malbar in the begining of the sixteenth century, by Duarte Barbosa a portuguese. Translated from an early Spanish manuscript in the Barcelona Library with notes and a preface by the hon. E. J. Stanley, London, printed for the Hakluyt Society, New York / London : Johnson Reprint Corporation, 1970, p. 162.*

<sup>14</sup> Voir : *Vasco de Gama et l'Inde*. 1998. Fondation Calouste Gulbenkian, Lisbonne / Paris, 1998. Catalogue de l'exposition : 12-Chrétiens du Malabar, in : Manuscrit anonyme de la Biblioteca Casanatense (cod. 1880), Rome, fol 116-117, Goa, milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, édition en fac-similé, Lisbonne 1985, p. 68. L'aquarelle porte l'inscription « *Cristaos malabares que fez bo bem auinturado Sant-Tom* » (Chrétiens du Malabar que fit le bienheureux saint Thomas). L'éditeur

Quant aux étrangers, il y a les habitants propriétaires de l'île, qui sont les Portugais qui la dominent et laissent demeurer là les anciens habitants en toute assurance et jouissance de leurs biens, et par ordonnance du roi ne les peuvent faire esclaves comme les autres peuples, ayant obtenu ce privilège du roi<sup>18</sup>.

Comment expliquer alors que Domingo se soit retrouvé embarqué comme esclave ? Une fois de plus, Pyrard de Laval nous donne la solution. Des Portugais peu scrupuleux n'hésitaient pas à faire fi des lois, dans une possession si éloignée du pouvoir central. Les gens de quelque pouvoir jouissaient de la faculté de retourner au pays aux frais de la Couronne avec des serviteurs indiens. Domingo, arrivé au Portugal comme page de Bertran Royuli<sup>19</sup>, dans la flotte qui transportait le capitaine Jorge Cabral, se retrouva victime de son ingénuité, et surtout de celle de ses parents qui avaient consenti à un tel voyage. Royuli ne pouvait être qu'un familier de Jorge Cabral qui, selon la règle, rentra en Europe à la fin de son mandat. Cela permet de fixer l'arrivée de Domingo au Portugal au plus tôt cette dernière année. Si l'on tient compte des données retenues ci-dessus, l'âge de Domingo à son arrivée au Portugal semble très approximatif.

### ... ET DES HYPOTHÈSES LÉGITIMES

Lors de leurs interventions, Pérez de Lezcano et son avocat ne cessèrent de traiter Domingo de « Noir », le ramenant ainsi au rang des esclaves en provenance d'Afrique de façon directe ou indirecte, ce qui était le cas de tous les travailleurs serviles aux Amériques. C'était une façon rhétorique d'imposer l'équation Noir = esclave. Le fait de venir de Goa ne changeait pas forcément grand-chose à l'affaire, car les Portugais de la ville acquéraient bon nombre d'esclaves à Mozambique, où affluaient en particulier les Makuas, de mauvaise réputation de par leur irréductible indocilité. On fera appel une fois de plus au *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales* :

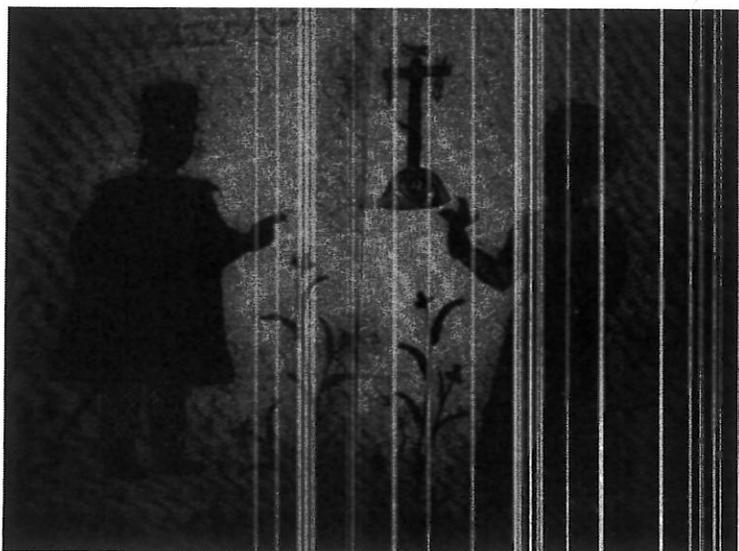
Pour le regard du trafic de Mozambique, Sofala, Couama et autres lieux, je dirai premièrement de Mozambique, d'où la plus grande richesse qui s'apporte à Goa est principalement en esclaves ou cafres, qui se transportent partout<sup>20</sup>.

Dans sa déposition, Salvador traita d'ailleurs de leur présence à Goa et de la préoccupation des Indiens de ne pas se confondre avec eux. Jean Mocquet en fait de véritables barbares, rejoint en cela par le dominicain João dos Santos

<sup>18</sup> Pyrard de Laval, *op. cit.*, t. 2, p. 569.

<sup>19</sup> Nous ne sommes pas sûr de l'orthographe de ce nom, dont nous n'avons pu trouver trace. Sa consonance à l'évidence n'est pas portugaise. Mais il est traité de « gentilhomme » (« *caballero* »). Ne serait-ce pas un riche marchand goanais accompagnant Jorge Cabral ?

<sup>20</sup> *Op. cit.*, p. 528.



1-Chrétiens malabars ou de saint Thomas

Les parents de Domingo offraient-ils un aspect semblable ? Le prénom de notre personnage ne laisse pas présager de son appartenance à cette Eglise. Ses ascendants hindous auraient été plutôt convertis après la conquête. Si nous en jugeons par les repères chronologiques fournis par son contrat de vente à Pérez de Lezcano, Domingo, né en 1531, fut baptisé par les franciscains, arrivés à Goa en 1520-1521 avant les jésuites (1542) et les dominicains (1548). Ils marièrent probablement ses parents, qui devaient alors faire partie des Canarins. On appelait ainsi, signale Xavier de Castro dans ses annotations à *La relation de Jean Mocquet (1607-1610)*, les natifs christianisés de basse caste ou dépossédés de leurs biens par leur famille après leur conversion au christianisme. Le mot, précise-t-il, vient de *Kanara*, nom d'une région limitrophe de Goa<sup>15</sup>. A son arrivée à Goa, Mocquet bénéficia de l'humble hospitalité de l'un d'eux. Dans *Voyage aux Indes orientales (1601-1611)*, Pyrard de Laval, qui se trouva à Goa en même temps que Mocquet, traite également de ces gens. Avec « les mahométans, les gentils, les banians de Cambay, les brahmanes » et « autres de telle condition qui y habitent », ils s'adonnent au commerce, et « font grand trafic et marchandise » :

Ce sont eux qui tiennent les fermes et tous les grands partis, tant du roi que des particuliers, tant de marchandises que d'autres choses, et il ne se

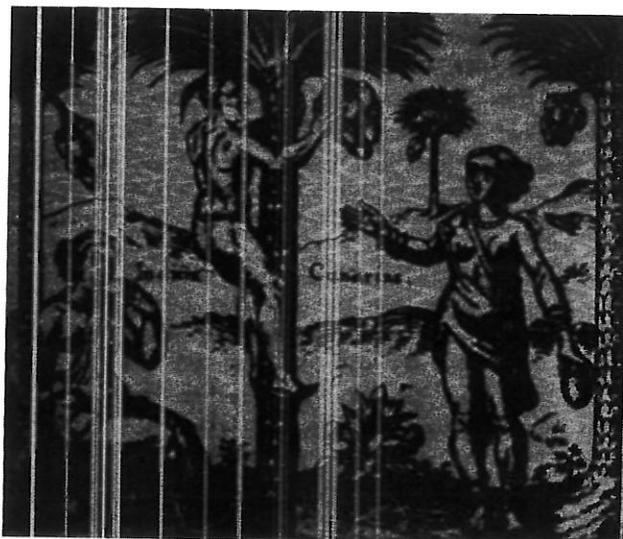
---

fait remarquer que « des symboles religieux, tels une croix et des chapelets y sont également représentés ».

<sup>15</sup> *Voyage à Mozambique & Goa. La relation de Jean Mocquet (1607-1610)*. Texte établi & annoté par Xavier de Castro & présenté par Dejanirah Couto, Paris : Editions Chandeigne, 1994. *Quatrième livre de Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales faits par Jean Mocquet, Garde du Cabinet des Singularités du Roi, aux Tuileries*, Paris : Jean de Heuqueville, 1617.

peut rien vendre sans avoir le consentement de ces fermiers. Ces manières de gens ont des rues à part, où ils tiennent leurs boutiques pour chaque chose de marchandise. Car les Portugais ne font point là aucun art mécanique, quelque nécessité qu'ils aient<sup>16</sup>.

On dispose également d'une représentation de ces Canarins, présentée en illustration de l'édition du voyage de Jean Mocquet de 1617 :



2-Les Canarins de Goa<sup>17</sup>

Elle semble davantage correspondre aux chrétiens de la campagne, à en juger par son cadre bucolique. Les témoins du procès ne laissent aucune incertitude à ce sujet : les parents de Domingo avaient pignon sur rue à Goa. C'étaient vraisemblablement de petits commerçants ou de modestes artisans, tels ceux décrits par Pyrard de Laval, et ils devaient plutôt ressembler par leur tenue vestimentaire au couple de chrétiens de saint Thomas du manuscrit de la Biblioteca Casanatense.

Reste à savoir si Hernando et Catalina étaient vraiment libres, comme le proclame leur fils, et si l'affirmation de Simón de Cáceres était fondée, selon laquelle le roi du Portugal avait accordé la liberté aux chrétiens goanais lors du mariage de sa fille avec Charles-Quint, premier de Castille. Il conviendrait de retrouver le document afférent à cette mesure, mais Pyrard de Laval y fait très clairement allusion :

---

<sup>16</sup> *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611), tome 2 : Goa, l'empire maritime portugais et le séjour au Brésil*. Texte établi et commenté par Xavier de Castro, Paris : Chandeigne, 1998, p. 597-598.

<sup>17</sup> Jean Moquet, *op. cit.*, p. 92.

dans *Etiopia e varia historia de coisas notáveis do Oriente* (1609). Quelques décennies plus tard, soit en 1686, O. Dapper accentua le trait dans sa *Description de l'Afrique*. Ce comportement poussa la Couronne à ordonner à son vice-roi le 25 février 1609 de ne plus importer de tels esclaves afin de « mettre un terme à ces désordres » et que « l'Inde ne se remplisse d'une telle abondance de cafres ». Nous ne reviendrons pas sur cet aspect, que nous avons développé ailleurs<sup>21</sup>.

La couleur noire de la peau des Dravidiens, groupe auquel appartiennent les populations du Sud de l'Inde, peut prêter à confusion, et servir de prétexte à la réaction de Pérez de Lezcano. L'aspect de leur chevelure n'est pas forcément à prendre en considération, car les « *sambos* », métis de Noirs et d'Indiennes aux Amériques, peuvent avoir des cheveux lisses. Restent les traits du visage qui se différencient de ceux des « Ethiopiens » comme on disait. Les témoins n'en firent pas abstraction, mais ils insistèrent sur l'absence de la marque de l'esclavage sur la figure de Domingo et sur le signe distinctif de son appartenance ethnique et religieuse porté par Domingo au-dessus de son sourcil droit.

Quel était ce signe ? Si l'un des témoins parle de la croix imposée sans doute au fer rouge sur la tête des Mozambiques, aucun ne fournit le moindre détail à ce sujet, ce qui est pour le moins étrange. Était-ce une marque correspondant à une ancienne tradition hindouiste ? Peut-être, étant donné la survivance de certains usages, tolérée par les religieux qui réglementaient la vie à Goa<sup>22</sup>. Mais il ne s'agissait certes pas du troisième œil de la déesse Shiva, qui n'est que peint et donc délébile<sup>23</sup>. Ce ne pouvait être non plus le symbole des chrétiens de saint Thomas, à savoir la fameuse croix redécouverte en 1547 au Mont Saint-Thomas, à Mylapore (Chennai), trop complexe à représenter par incision de la peau et risquant pour cela de se confondre avec la croix des esclaves noirs de Mozambique. Cette scarification symbolique pourrait bien correspondre au triangle pointé vers le haut du shivaïsme, d'autant que ce signe est représentatif de la trinité pour les chrétiens<sup>24</sup>.

L'itinéraire (le retour de « *la carreira da Índia* ») suivi par Domingo ne pose pas de problème jusqu'à son arrivée au Portugal. Tout laisse penser qu'il débarqua à Lagos, point de départ et de retour des expéditions portugaises depuis Henri le Navigateur.

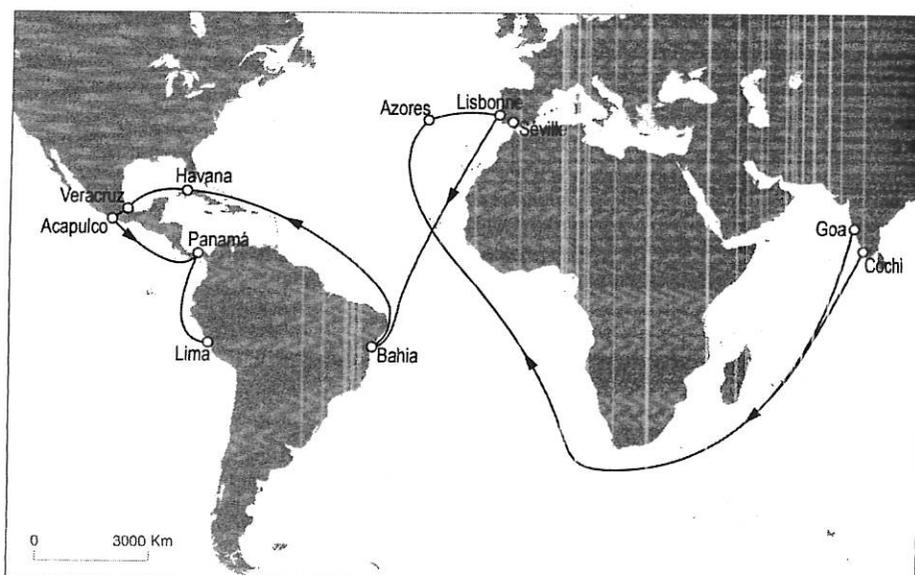
<sup>21</sup> Voir : Jean-Pierre Tardieu, « Les Mozambiques dans les Amériques espagnoles. Esclaves diaboliques ou esclaves paisibles ? », in Sudel Fuma (dir.), *Regards sur l'Afrique et l'Océan Indien*, Paris : Le Publieur, 2005, p. 114-137.

<sup>22</sup> Cela avant l'arrivée de l'Inquisition. M. N Pearson insiste : « ... *at least in the sixteenth century conversions, whether forced or not, were certainly done hastily and superficially* » ; *op. cit.*, p. 128.

<sup>23</sup> L'œil de l'âme ou de la connaissance (« *jnana chakshu* ») se situe sur le front entre les sourcils. Or, dans le cas de Domingo, le signe distinctif est au-dessus du sourcil droit.

<sup>24</sup> À leur arrivée en Inde, les premiers Portugais prirent certaines pratiques et croyances hindoues pour des indices de christianisme. Ce fut le cas de Duarte Barbosa, lequel pourrait ne faire qu'une seule et même personne avec Magellan selon E. J. Stanley, qui fit des brahmanes des adeptes de la Trinité : « *The Brams greatly honour the number three : they hold that there is a God in three persons, and who is not more than one* ». In : *A description of the coasts of East Africa and Malbar in the begining of sixteenth century...*, *op. cit.*, p. 123.

La suite de son odyssee l'amena au Mexique. L'union des deux Couronnes ne se produisit pas avant 1580, à travers la personne de Philippe II de Castille, fils d'Isabelle de Portugal. Il n'était pas si facile de passer d'un empire à l'autre. A moins que le maître ordonnateur de ce transfert ne fût un des « *conversos* » réfugiés au Portugal qui profitaient de leur double appartenance pour s'adonner au commerce dans le Nouveau Monde, en particulier à celui des esclaves, échappant ainsi au contrôle de l'Inquisition. Ces marchands, poussés par le sens des affaires, n'hésitaient pas à passer du Brésil à la Nouvelle Espagne par le port de Veracruz, et ensuite à la vice-royauté de Lima. Il leur fallait prendre un galion assurant la liaison entre Acapulco, sur la côte du Pacifique, où aboutira peu de temps après la « *nao de Manila* », et Le Callao, le grand port de Lima, en faisant escale à Panama, puis dans la baie de San Mateo et à Guayaquil dans l'Equateur actuel. La navigation s'effectuait la plupart du temps au mois d'octobre, la saison la plus favorable, étant donné les fortes tempêtes du Pacifique.



3-L'odyssée de Domingo

Un particulier n'entreprenait pas ce voyage risqué sans être très intéressé, soit administrativement, soit financièrement. Le ballotement de Domingo est à situer dans ce cadre. Trujillo, où il finit par se retrouver, était l'un des lieux du littoral péruvien qui avaient le plus besoin de travailleurs serviles. Il ne partagea cependant pas le sort des esclaves ruraux, comme il le reconnut. Le raffinement mimétique acquis à Goa, où il devait servir de page, le destinait-il davantage au service domestique de gens de qualité ? La lecture de la relation de Pyrard de Laval renforce cette hypothèse. Il s'attarde sur la coutume des gens de bien de

la « Rome orientale », les « *fidalgos* »<sup>25</sup>, lorsqu'ils vont à pied, de se faire suivre par « force pages, jusqu'à dix et douze ». Ces pages, s'ils ne sont pas nobles, sont

des petits garçons venus du Portugal qui ne sont encore assez grands pour prendre les armes. Ils sont habillés tout de soie, des livrées et couleurs de leur maître, portent manteaux, et ne leur servent qu'à aller après eux, et porter messages, qu'ils appellent *recados* ; ils ne se mêlent pas parmi les autres serviteurs. Outre ces pages ils ont six ou sept grands cafres de Mozambique portant l'épée...<sup>26</sup>

Le Florentin Francisco Carletti, ayant séjourné dans la ville à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, traite de ce goût du paraître qui se manifestait par des cortèges d'esclaves :

Lorsque les Portugais sortent à cheval, ils sont précédés et suivis par un cortège d'esclaves : un esclave tient un bâton pour frayer le passage à la façon d'un massier ; un autre, une ombrelle, sans laquelle ils ne sortent jamais. L'un fait office d'écuyer, l'autre de page et c'est dans cet équipage qu'ils vont paradant dans toute la ville<sup>27</sup>.

Ce comportement résista au temps. En 1672, presque un siècle plus tard, Philip Baldaeus y fait allusion avec une bonne dose d'humour satirique :

*The men are also generally excessive proud, there being scarce any of them that thinks himself remov'd a little above the vulgar fort, but what has is umbrella carried over his head, another servant to carry his cloke after him, and another who holds his sword*<sup>28</sup>.

Mais ce qui marqua davantage les esprits curieux, ce furent les gravures illustrant la relation de voyage de Hugues van Linschotten, effectuées selon les dessins de ce dernier par Iohannes-Batista Duetechun<sup>29</sup>. La dignité ostentatoire

<sup>25</sup> Jean-Baptiste Tavernier, qui séjourna à Goa pendant deux mois en 1648, offre un portrait virulent de ces « *fidalgos* » : « *The Portuguese who go to India no sooner passed the Cape of Good Hope than they all become Fidalgos or gentlemen and add Dom to the simple name of Pedro or Geronimo by which they were known when they embarked ; this is the reason why they are commonly called in derision "Fidalgos of the Cape of Good Hope"* ». In : *Travels in India by Jean-Baptist Tavernier Baron of Aubonne. Translated from the original French edition of 1676*. Second Edition edited by William Crooke, New Delhi : Munshiram Monoharlal Publishers Pvt Ltd, 1995, t. 2, p. 151.

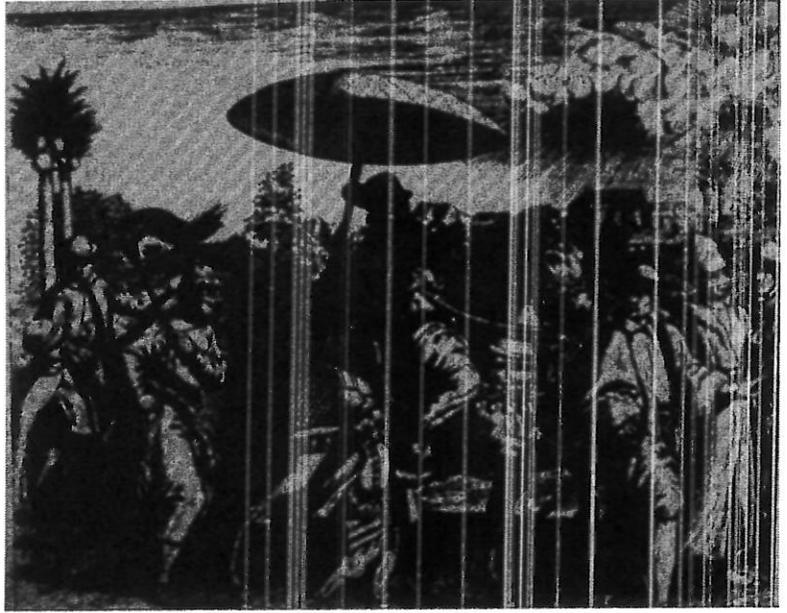
<sup>26</sup> *Op. cit.*, p. 602-603.

<sup>27</sup> In Michel Chandeigne (dir.), *Goa 1510-1685. L'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, Paris : Autrement, 1996, p. 164.

<sup>28</sup> Philip Baldaeus, *A true and exact descriptive of the most celebrated east-India coasts of Malabar and Coromanchel and also of the Isle of Ceylan*, Amsterdam 1672. New Delhi-Madras : Asian Educational Services, 1996, p. 608.

<sup>29</sup> Hugues van Linschotten, *Itinirário, viagem ou navegação de Huygen van Linschuten para as Indias Orientais ou Portugueses*. Traduction hollandaise de 1638, à partir de la première édition de 1596, chapitre XXIX. Edition de Arie Pos et de Rui Manuel Loureiro, Lisbonne, 1997.

des Portugais des Indes y est mise particulièrement en exergue, comme il apparaît dans la gravure reproduite ci-dessous :



4-La suite d'un « *fidalgo* » de Goa<sup>30</sup>

Domingo n'était pas un de ces jeunes « *reinois* », expression désignant les Portugais arrivés récemment d'Europe, ni un de ces esclaves évoqués par les voyageurs. Mais il aurait bien pu, avant de quitter son pays, faire partie de la suite d'un de ces « *fidalgos* », parmi les « autres serviteurs » qui les accompagnaient dans cette « *ilha ilustrissima de Goa* », « *soberba, ativa e exalçada* » que chante Camoens dans *Os Lusíadas*<sup>31</sup>.

Les Espagnols, pour les mêmes raisons, aimaient également se distinguer ainsi du commun dans les principales villes du Nouveau-Monde, ce qu'attestent les chroniques. Pérez de Lezcano, on le déduira aisément, était un de ceux-là. Le jeune homme n'aurait donc pas connu de rupture dans l'outre-Atlantique hispanique, même si son emploi était réservé bien souvent aux esclaves noirs et mulâtres, jusqu'à ce que l'impitoyable réalité n'éveillât en lui des craintes fort légitimes.

L'adversité promena longtemps Domingo à travers le monde ibérique, jusqu'à sa prise de conscience favorisée par l'âge et une rupture de traitement. Peu de Malabars chrétiens suivirent le même périple auquel ne le condamnaient point sa foi et la législation de son pays, n'eût été leur ingénuité et la mauvaise

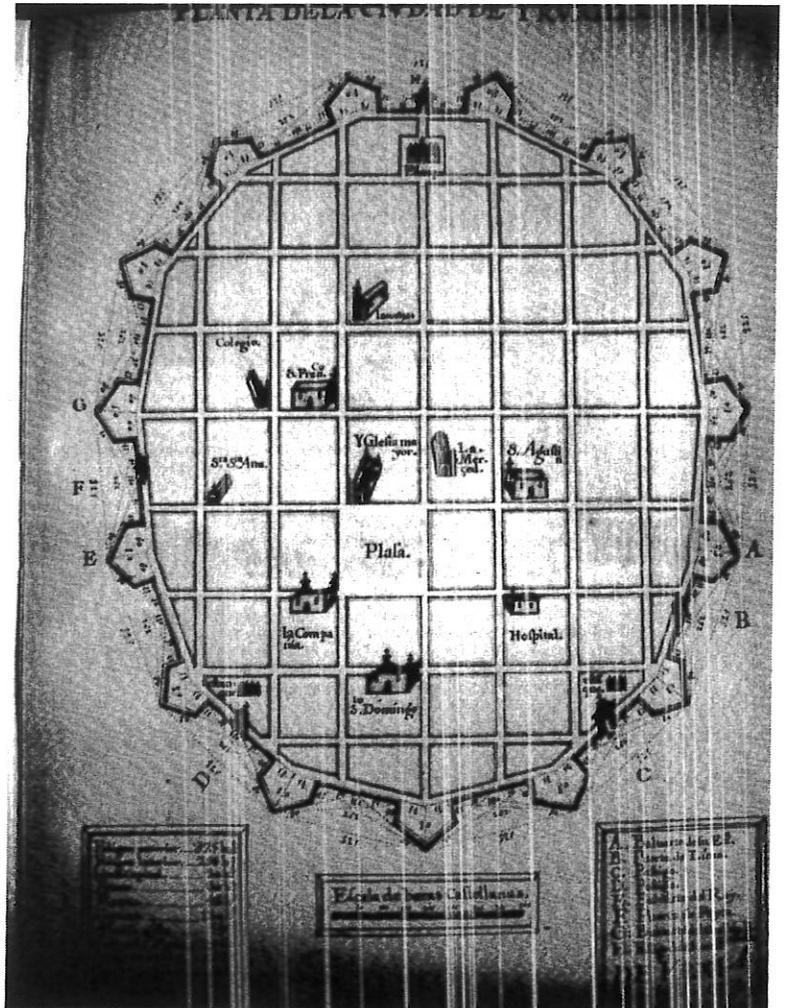
<sup>30</sup> Gravure de Iohannes-Batista Duetechun, in : Linschotten, *op. cit.* Reproduction tirée de *Voyage à Mozambique & Goa, op. cit.*, p. 120.

<sup>31</sup> Chant II, 51.

foi de certains Portugais de Goa. Toutefois, pour sa grande chance, il n'était pas le seul au Pérou à avoir connu telle expérience, comme le prouve la présence de trois témoins de l'Inde portugaise lors du procès intenté pour la reconnaissance de sa liberté. Une certaine porosité entre les deux empires, dont tiraient profit les nouveaux chrétiens castillans réfugiés au Portugal, se trouve possiblement à la base de ce péripète involontaire. A la différence toutefois de ses congénères, Domingo, étant donné la naïveté de son jeune âge et l'ambiguïté de son phénotype, connut un avatar qui leur fut épargné, celui de l'esclavage, encore qu'il ne fût pas aussi dramatique qu'il pût l'être. Autre facteur favorable à sa revendication tardive : la proximité du siège d'une Audience royale, dont les juges, malgré les pressions sociales, surent se montrer impartiaux dans l'application du droit castillan.



5-Dans cette carte ancienne de l'Inde (reproduite dans *Vasco de Gama et l'Inde, op. cit.*, p. 10) apparaissent l'île de Goa surdimensionnée et la représentation symbolique de guerriers indiens au phénotype dravidien qui pourrait les faire passer pour des Noirs, ce qui est arrivé à Domingo.



6-Fortificaciones de la ciudad de Trujillo-1687  
 Archivo General de Indias, Lima 85

Francisco Pérez de Lezcano, comme échevin de Trujillo, possédait, indépendamment de ses haciendas dans la région, une résidence dans cette ville, où Domingo jouait probablement le rôle d'esclave d'apparat avant d'être reclus dans la prison royale de Lima, à la suite de sa plainte, puis de recouvrer sa liberté en tant que Malabar né à Goa

## BIBLIOGRAPHIE

## Source manuscrite

“*Autos seguidos por Domingo, natural de la ciudad de Goa en la India portuguesa, contra Francisco Pérez Lezcano, regidor y vecino de la ciudad de Trujillo porque siendo hijo de padres libres, como lo son todos los naturales de aquella ciudad, Pérez Lezcano lo había privado de su libertad y se sirve de él como esclavo, y lo había enviado al secretario de la Real Audiencia*”. Archivo General de la Nación, Lima (Pérou), Real Audiencia, liasse n°6, Année 1561, cahier n°34, 42 folios.

## Sources imprimées et ouvrages de référence

- BALDAEUS Ph., *A true and exact descriptive of the most celebrated east-India coasts of Malabar and Coromandel and also of the Isle of Ceylan*, Amsterdam, 1672, New Delhi-Madras : Asian Educational Services, 1996.
- BARBOSA D., *A Description of the coasts of East Africa and Malbar in the beginning of the sixteenth century, by Duarte Barbosa a portuguese. Translated from an early Spanish manuscript in the Barcelona Library with notes and a preface by the hon. E. J. Stanley*, London, printed for the Hakluyt Society, New York/London, Johnson Reprint Corporation, 1970.
- BARROS J. de, *Asia. Dos feitos que os Portugueses fferam no descobrimento e conquista dos mares e terras do Oriente. Segunda Década (1552)*. Fac-similé de l'édition d'António Baião, Lisboa, Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1974, réédition de 1988, t. 2.
- CHANDEIGNE (dir.) M., *Goa 1510-1685. L'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, Paris, Autrement, 1996.
- DORRESSE J., *L'empire du Prêtre-Jean*, t. 2, *L'Éthiopie médiévale*, Paris, Plon, 1957.
- LINSCHOTTEN H. van, *Itinário, viagem ou navegação de Huygen van Linschuten para as Indias Orientais ou Portugueses*. Traduction hollandaise de 1638, à partir de la première édition de 1596. Edition de Arie Pos et de Rui Manuel Lourevio, Lisbonne, 1997.
- MARKOVITS Cl., *Histoire de l'Inde Moderne*, Paris, Fayard, 1994.
- MOCQUET J., *Voyage à Mozambique & Goa. La relation de Jean Mocquet (1607-1610)*, texte établi & annoté par Xavier de Castro & présenté par Dejanirah Couto, Paris, Editions Chandeigne, 1994.
- PEARSON M. N., *The New Cambridge History of India*, t. 1, *The Portuguese in India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- PENNEC H. *Des Jésuites au Royaume du Prêtre Jean (Éthiopie)*, Paris, Centre Culturel Calouste Gulbenkian, 2003.
- PYRARD DE LAVAL, *Voyage de Pyrard de Laval aux Indes orientales (1601-1611)*, t. 2, *Goa, l'empire maritime portugais et le séjour au Brésil*, texte établi et commenté par Xavier de Castro, Paris, Chandeigne, 1998.
- TARDIEU J.-P., « Les Mozambiques dans les Amériques espagnoles. Esclaves diaboliques ou esclaves paisibles ? », in Sudal Fuma (dir.), *Regards sur l'Afrique et l'Océan Indien*, Paris, Le Publieur, 2005, p. 114-137.
- TAVERNIER J.-B., *Travels in India by Jean-Baptist Tavernier Baron of Aubonne, translated from the original French edition of 1676*, second Edition edited by William Crooke, New Delhi, Munshiram Monoharlal Publishers Pvt Ltd, 1995, t. 2.
- VARGAS UGARTE S. J. Rubén, *Historia General del Perú*, t. 2 (1551-1596), Lima, Carlos Millá Batres, 1966.
- Vasco de Gama et l'Inde*, 1998, Fondation Calouste Gulbenkian, Lisbonne/Paris, 1998, catalogue de l'exposition.